## Fonds Desjardins Obligations canadiennes

Desjardins
Gestion de patrimoine
Placements · Investissements

COMMENTAIRE TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

## GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE :

Desjardins Gestion internationale d'actifs

DATE DE CRÉATION:

1er décembre 1959

CATÉGORIE CIFSC\*:

Revenu fixe canadien

## Facteurs ayant contribué et nui au rendement relatif

- → Lors du deuxième trimestre de 2020, le marché obligataire a vigoureusement réagi aux différentes mesures mises en place par la Banque du Canada à la fin du trimestre précédent pour relancer l'économie et stabiliser les marchés financiers. La courbe de taux d'intérêt 2 ans-10 ans s'est légèrement aplatie de 0,04 % et le taux 10 ans du gouvernement canadien a terminé à 0,53 %, soit une baisse de 0,17 % durant la période. C'est dans ce contexte que le rendement du portefeuille obligataire a été supérieur à celui de son indice de référence au cours du deuxième trimestre. Le positionnement favorisait un biais long en durée tout en misant légèrement sur un aplatissement de la courbe de taux d'intérêt. L'application de ces biais a pris son origine sur les baisses du taux directeur par la Banque du Canada au mois de mars dernier. Par ailleurs, la surpondération du crédit corporatif fut la principale raison de la valeur ajoutée, car ce secteur a affiché la meilleure performance du marché obligataire au cours de la période. Au chapitre de la sélection des titres, la surpondération des provinces périphériques a été bénéfique grâce aux interventions des banques centrales. Cependant, la sous-pondération des titres du secteur de l'énergie a contribué négativement à la valeur ajoutée durant la période.
- → Au prochain trimestre, l'allocation en titres corporatifs court terme sera maintenue contre les provinces compte tenu de la valorisation de ce secteur selon une perspective historique. Cependant, une réduction du risque est à prévoir pour les émetteurs de plus longues échéances, car les incertitudes sont encore nombreuses.

Les informations incluses dans ce document sont présentées à des fins d'illustration et de discussion seulement. Elles ne devraient pas être considérées comme des conseils d'investissement ou des recommandations d'achat ou de vente de titres, ou des recommandations de stratégies de placement particulières. Ce document ne doit en aucun cas être considéré ou utilisé aux fins d'offre d'achat de parts dans un fonds ou de toute autre offre de titres, quelle que soit la juridiction. L'information se veut générale et destinée à illustrer et à présenter des exemples relatifs aux capacités de gestion du gestionnaire de portefeuille cité dans ce document. Toutes les perspectives, observations et opinions sont sujettes à des changements sans préavis. Les informations présentées sur le contexte de marché et la stratégie représentent un sommaire des observations du gestionnaire de portefeuille cité à l'égard des marchés dans leur ensemble et de sa stratégie à la date indiquée. Différentes perspectives peuvent être exprimées basées sur des styles de gestion, des objectifs, des opinions ou des philosophies différents. En aucun cas ce document ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans avoir obtenu la permission écrite du gestionnaire de portefeuille cité.

Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits.

<sup>\*</sup> CIFSC réfère à Canadian Investment Funds Standards Committee. Le CIFSC a pour mandat de normaliser la classification des fonds d'investissement au Canada. http://www.cifsc.org/.